

Politique de rémunération

VERSION 20/06/2018

Argenta Asset Management S.A.



ARGENTA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A. 29, BOULEVARD DU PRINCE HENRI L-1724 LUXEMBOURG

POLITIQUE DE REMUNERATION

1. Politique de rémunération

Voir "Politique de rémunération du Groupe Argenta" (le **Groupe**)

2. Politique salariale spécifique d'application pour Argenta Asset Management S.A.

- La politique salariale d'Argenta Asset Management S.A. est établie par son conseil d'administration qui veille également à sa mise en œuvre. Le conseil d'administration revoit régulièrement les principes généraux relatifs à la politique de rémunération.
- Les règles en matière de la politique salariale du Groupe telles que stipulées dans la note sur la "Politique de Rémunération du Groupe Argenta", sont également d'application au niveau d'Argenta Asset Management S.A. pour autant qu'elles sont en conformité avec les lois et réglementations locales. En cas de divergences ce sont les lois et réglementations locales qui sont d'application.
- Les membres du comité de direction d'Argenta Asset Management S.A. ont le statut de salariés, contrairement aux membres des comités de direction de la maison mère. Leur rémunération est exclusivement composée d'un salaire fixe.
- Conformément aux dispositions générales relatives à la politique salariale du Groupe, le salaire des employés d'Argenta Asset Management S.A. est exclusivement constitué d'un montant fixe. Aucun employé ne reçoit une rémunération variable, prime ou commission qui soit accordée en fonction de critères de performance.
- L'évolution des salaires suit les règles légales en matière d'indexation des salaires au Grand-Duché de Luxembourg.

Les augmentations salariales autres que celles prévues par la loi sont décidées par le comité de direction en commun accord avec le conseil d'administration.

Un régime complémentaire de pension est prévu pour les cadres supérieurs. Le règlement de ce régime est ajouté en annexe et fait intégralement partie de la présente note.

- Le président du comité de direction a, en tant qu'expatrié, un budget pour son logement lors de ses séjours au Grand-Duché de Luxembourg.

* * * * *

La politique salariale spécifique d'application pour Argenta Asset Management S.A. est approuvée par le comité de direction le 21 juin 2018.